Immigration, Refugees and Citizenship Canada / Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
Information disclosed under the Access to Information Act
L'information divulguée en vertu de la loi sur l'accès à l'information

Archived: June 2, 2025 10:32:13 AM
From:
Sent: Thu, 20 Feb 2025 20:59:00
To: Immigration Representatives / Représentants immigration (IRCC)
Subject: RE: Changement de programme dans le même EED - REP-2025-0152- Due 12-Feb-25
Importance: Normal
Sensitivity: None

Bonjour,
[redacted] réponse.
Cordialement,

De : Immigration Representatives [redacted] Représentants immigration [redacted]
[redacted]
Envoyé : jeudi 20 février 2025 15:48
À
Cc : Immigration Representatives [redacted] Représentants immigration (I[redacted]) [redacted]
[redacted]
Objet : FW: Changement de programme dans le même EED - REP-2025-0152- Due 12-Feb-25

Good day,
[redacted] **Immigration Representatives Mailbox**
Please note that this mailbox is intended for general guidance and does not provide responses to case-specific inquiries but have provided the following information as guidance. If you have case specific questions about a file, you are encouraged to submit the IRCC Web form.
Please see our response to your question.

Bonjour,
[redacted] la **boîte aux courriels pour les représentants en immigration.**
Veuillez noter que cette boîte aux lettres est destinée à fournir des conseils généraux et ne fournit pas de réponses à des demandes spécifiques à un cas, mais a fourni les informations suivantes comme conseil. Si vous avez des questions spécifiques à un dossier, nous vous encourageons à soumettre le formulaire Formulaire Web d'IRCC - Canada.ca
Veuillez consulter notre réponse à votre question.

Question
Un étudiant international qui a commencé ses études dans un programme de baccalauréat et qui veut changer pour un autre programme de baccalauréat au sein du même EED :

Immigration, Refugees and Citizenship Canada / Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
Information disclosed under the Access to Information Act
L'information divulguée en vertu de la loi sur l'accès à l'information

- * doit-il demander un nouveau permis d'études ?
- * si oui, peut-il commencer dans le nouveau programme en attendant la réponse d'IRCC ?

Les seules informations approchantes – mais imprécises - disponibles sur les pages web d'IRCC sont les [redacted]

Immigration, Refugees and Citizenship Canada / Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
Information disclosed under the Access to Information Act
L'information divulguée en vertu de la loi sur l'accès à l'information

1. 1. Changement d'établissement d'enseignement ou de programme d'études au sein du même établissement (modification du 2023-09-25) qui ne précise pas les conditions du changement :

C. Changement d'établissement d'enseignement ou de programme d'études au sein du même établissement

L'étudiant qui entreprend des études postsecondaires au Canada est autorisé à changer d'établissement d'enseignement ou de programme d'études au sein du même établissement, dans la mesure où les conditions que lui impose son permis d'études lui permettent de le faire. Toutefois, afin d'évaluer si l'étudiant ayant changé

1. 1. Changer d'établissement d'enseignement ou de programme - Canada.ca, section « Trouver la bonne procédure en fonction de votre situation », modification du 2025-01-14) :

▼ Si vous passez d'un niveau postsecondaire à l'autre au même EED

Vous pouvez continuer d'étudier à votre EED avec votre permis d'études actuel, à condition de toujours respecter les conditions liées à votre permis d'études.

J'interprète « passez d'un niveau postsecondaire à l'autre au même EED » comme s'appliquant aux changements entre niveaux baccalauréat, master et doctorat par exemple. Ma compréhension est-elle correcte ?

Réponse

L'étudiant peut continuer à étudier dans son EED avec son permis d'études actuel tant qu'il remplit toujours les conditions de son permis d'études.

S'il veut changer d'EED, il devra obtenir un nouveau permis d'études en demandant la prolongation de son permis actuel et en suivant les étapes indiquées sur le site de l'IRCC: Changer d'établissement d'enseignement ou de programme - Canada.ca

[redacted]

The Immigration Representatives Mailbox

Immigration, Refugees and Citizenship Canada / Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
Information disclosed under the Access to Information Act
L'information divulguée en vertu de la loi sur l'accès à l'information

De :
Envoyé : 15 janvier 2025 14:08
À : Immigration Representatives / Représentants immigration (IRCC) <IRCC.ImmigrationRepresentatives-Representantsimmigration.[redacted]
Objet : Changement de programme dans le même EED

Bonjour,

Je cherche la réponse à ce cas de figure svp :

Un étudiant international qui a commencé ses études dans un programme de baccalauréat et qui veut changer pour un autre programme de baccalauréat au sein du même EED :

- * doit-il demander un nouveau permis d'études ?
- * si oui, peut-il commencer dans le nouveau programme en attendant la réponse d'IRCC ?

Les seules informations approchantes – mais imprécises - disponibles sur les pages web d'IRCC sont les suivantes.

1. 1. Changement d'établissement d'enseignement ou de programme d'études au sein du même établissement (modification du 2023-09-25) qui ne précise pas les conditions du changement :

[redacted] de programme [redacted]

L'étudiant qui entreprend des études postsecondaires au Canada est autorisé à changer d'établissement d'enseignement ou de programme d'études au sein du même établissement, dans la mesure où les conditions que lui impose son permis d'études lui permettent de le faire. Toutefois, afin d'évaluer si l'étudiant ayant changé

2. 2. Changer d'établissement d'enseignement ou de programme - Canada.ca, section « Trouver la bonne procédure en fonction de votre situation », modification du 2025-01-14) :

▼ Si vous passez d'un niveau postsecondaire à l'autre au même EED

Vous pouvez continuer d'étudier à votre EED avec votre permis d'études actuel, à condition de toujours respecter les conditions liées à votre permis d'études.

J'interprète « passez d'un niveau postsecondaire à l'autre au même EED » comme s'appliquant aux changements entre niveaux baccalauréat, master et doctorat par exemple. Ma compréhension est-elle correcte ?

D'avance, merci